



n° de facture : 05C502T809 23H4- 1C10
date de facture : 11/10/23



Votre facture internet fibre

FOURNIL D'ASSIER
350 RTE GALIOT DE GENOUILLAC
46320 ASSIER

Votre offre

Livebox Pro Fibre

synthèse de votre offre page suivante
détails et conditions sur votre espace client

Vos coordonnées

FOURNIL D'ASSIER

ETAGE 0

BATIMENT M22

510 RTE GALIOT DE GENOUILLAC

46320 ASSIER

fournil-d-assier@orange.fr

n° client : 035 601 2551

n° de compte internet : 762222034

ligne Livebox : 05 65 39 85 45

total du montant prélevé

au 21.10.2023

40,32 € TTC

votre facture du 11.10.2023 33,60 € HT 40,32 € TTC
montant prélevé sur le compte bancaire se terminant par 1003**
prochaine facture vers le 11.11.2023

■ total auprès d'Orange

HT	TTC
33,60	40,32

TVA payée sur les débits sur la base des taux de TVA suivants

montant HT	taux de TVA	montant de la TVA
33,60 €	20,00%	6,72 €
montant total de la TVA payée 6,72€		

retrouvez tous les tarifs de vos communications
en boutique ou sur <https://tarifsetcontrats.orange.fr>

→ détail de votre facture
sur les pages suivantes

Orange disponible pour vous

Sur Internet :

Connectez-vous à pro.orange.fr

(gratuit hors frais de connexion internet)

Besoin d'aide ?

Retrouvez votre conseiller virtuel Disponible 24h/7j

Téléchargez l'application Orange pro



Scannez le QR
code

Par téléphone :

3901 (service gratuit + prix appel)

Attente gratuite depuis les réseaux Orange

- service commercial du lundi au samedi de 8h à 19h

- assistance technique 24h/7j

3000 serveur vocal : payer, consulter vos factures,
vos paiements et vos consommations téléphoniques
(24h/7j, service et appel gratuits)

signature électronique

Votre offre

Livebox Pro Fibre

L'offre Livebox Pro Fibre est une solution internet très haut débit avec une ligne de téléphone fixe par internet et des services d'accompagnement dédiés aux professionnels.

détails et conditions sur votre espace client

n° de facture : 05C502T809 23H4- 1C10

date de facture : 11/10/23

Votre facture internet fibre du 11.10.2023

33,60 € HT

total auprès d'Orange

33,60 € HT

	intitulé	prix unitaire HT	quantité	durée/volume	montant HT*
■	abonnements, forfaits et options période du 08.10.2023 au 07.11.2023				33,60 €
abonnements et forfaits	Livebox Pro Fibre	48,00	1		48,00
	> forfait fixe : illimité fixes et mobiles				
	Remise sous convention - créateurs d'entreprises Livebox Pro Fibre	-14,40	1		-14,40
	remise pro 5E/mois pdt 12 mois Livebox Pro Fibre	-5,00	1		-5,00
	Vos Avantages Pro	inclus	1		inclus
	> services clients dédiés pro				
	> Intervention sous 8h ouvrables dans vos locaux				
	> facture unique pro				
	> inscription annuaire pro				
	> Messagerie Pro avec adresses mail personnalisées				
	> Numéro de secours				
	Facture Détaillée	gratuit	1		gratuit
	options internet				
	Option Anti-spam	0,00	1		0,00
	Location Livebox pro	5,00	1		5,00
■	communications incluses période du 08.09.2023 au 07.10.2023				
depuis livebox	appels illimités vers fixes et mobiles		50	2h37min32s	inclus
	> appels illimités vers fixes international		6	22min46s	inclus
	> appels illimités vers mobiles international		44	2h14min46s	inclus

1) Si vous payez par prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé à la date indiquée en 1ère page. Si vous utilisez un autre mode de paiement, vous devez régler votre facture avant la date indiquée en première page

2) Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera également facturée et tout complément sur justification

3) Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé.

4) La désignation d'un tiers payeur vaut simple indication de paiement et n'exonère pas le client titulaire de l'abonnement de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.

* : La TVA est de 20,00 % sauf pour les prix mentionnés d'un code TVA.

En cas de facturation au prorata temporis des abonnements, forfaits et options, les quantités associées sont susceptibles d'être arrondies; cet arrondi pouvant entraîner une différence entre le montant HT affiché et le prix unitaire mensuel HT/quantité.